

Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus

Pôle de Santé Vallée du Lot

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- Introduction
- Le don : activité
 - En France
 - En Nouvelle Aquitaine
- Quels organes peuvent être prélevés ?
- Quels tissus peuvent être prélevés ?
- Rappel de la loi
- Le don du vivant
- Le don post mortem
- Les greffes pour qui ?
 - Greffes d'organes
 - Greffes de tissus
- Au Pôle de Santé Vallée du Lot :
 - Bilan d'activité des prélèvements de tissus
 - Zoom sur les missions de la coordination
 - Actions menées en 2023
 - Bilan des activités menées en 2023
 - Coordonnées
- Points à retenir

INTRODUCTION

En France, l'obstacle principal au don d'organes et de tissus reste le refus exprimé par les donneurs mais surtout par les proches lors de la sollicitation. Le taux d'opposition en France est autour de 36%.

Etre dans l'attente d'une greffe ou être le donneur d'un organe/tissu, c'est l'affaire de tous.

Mais être **DONNEUR** est le point commun de tous les individus.

La journée Nationale du Don d'organes et de tissus le **22 JUIN** incite chacun réfléchir, se positionner sur le sujet.



Le Don : Activité



Chiffres clés 2023 (vs. 2022)

- 5 634 greffes d'organes (+ 2,5 %)
- Dont 577 greffes avec donneur vivant (+ 8,3 %)
- 3 132 donneurs recensés (+ 4,9 %), 1 512 prélevés (+ 3,6 %) en mort encéphalique
- 36,1 % d'opposition (+ 9,4 %)
- 823 patients décédés en liste d'attente (- 22,6 %)

Au 1er Janvier 2024 :

→ Toujours plus de 21 866 patients en attente de greffe d'organes dont 11 422 en liste active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus.

5634 greffes ont pu être réalisées au bénéfice des patients en attente en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Greffes cardiaques	425	370	409	411	384
Greffes cardio- pulmonaires	9	8	6	8	9
Greffes pulmonaires	384	283	316	334	298
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 356 (19)	1 128 (15)	1 225 (20)	1 294 (22)	1 343 (20)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 643 (510)	2 595 (390)	3 252 (502)	3 377 (5514)	3 525 (557)
Greffes pancréatiques	84	34	67	70	74
Greffes intestinales	0	3	1	1	1
TOTAL (dont à partir de donneurs vivants)	5 901 (529)	4 421 (405)	5 276 (522)	5 495 (536)	5 634 (577)

Quelques chiffres concernant la greffe de tissus :

En 2023, le nombre de donneurs décédés prélevés s'est élevé à 6948 soit une hausse de 11.5% de l'activité.

- 6680 ont reçu une greffe de cornée
- 249 ont reçu une greffe de valves cardiaques
- 310 grands brulés ont reçu une greffe de peau
- 358 ont reçu une greffe d'artère et 353 ont reçu une greffe de veine
- 106 ont pu bénéficier d'une greffe d'os massifs

En Nouvelle Aquitaine :



En ce qui concerne la greffe de tissus (cornées) :

- L'accessibilité à la greffe y est moyenne (rang 16/26) qui s'explique par un taux d'inscription très élevé (rang 3) et signe les besoins les plus importants de France.
- 202 greffes de cornées en 2022 à l'issue de laquelle 255 patients restent en attente. (9 établissements préleveurs pour une banque multi tissus située à Bordeaux).

En ce qui concerne la greffe d'organes :

- 200 prélèvements et 450 greffes d'organes/an
- 17 établissements préleveurs et 3 établissements greffeurs.

Le délai d'attente pour une greffe se compte en mois et parfois en années !!!

Aujourd'hui 6000 personnes vivent en ayant une greffe

MAIS....

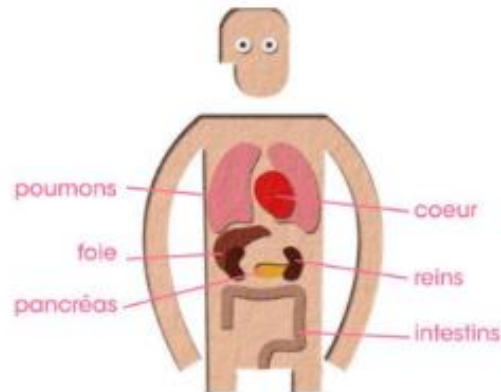
...encore des centaines de personnes meurent faute de greffe.

Quels organes peuvent être prélevés ?

Le don d'organes peut se faire de son vivant (rein, foie) ou après une mort spécifique que l'on nomme la mort encéphalique : dans ce cas, le cerveau ne fonctionne plus, mais le reste de l'organisme reste fonctionnel grâce à des machines et des thérapeutiques spécifiques.

Cette mort représente 1% des cas et les causes sont souvent des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), des traumatismes crâniens post accident.

A savoir : un seul donneur d'organes peut sauver jusqu'à 6 personnes.



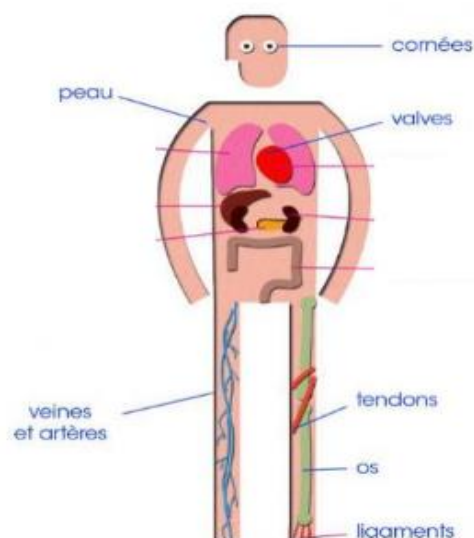
Quels tissus peuvent être prélevés ?

Beaucoup moins médiatique mais tout aussi important : les tissus sont essentiels au bon fonctionnement du corps humain. La peau nous protège. Les cornées sont indispensables à la vue. Les os, les tendons, les ligaments, les ménisques assurent la qualité de nos mouvements. Les vaisseaux, les artères et les veines maintiennent notre circulation sanguine.

Les greffes de tissus permettent de restaurer une fonction défaillante.

A savoir : Un seul donneur de tissus peut aider jusqu'à 20 personnes.

Les tissus prélevés sont :



**DONNER UN ORGANE OU UN TISSU EST UN GESTE GENEREUX QUI PEUT
SAUVER DES VIES**



Rappel de la loi :

Trois grands principes encadrent la loi de Bioéthique

- Le **consentement présumé** : toute personne peut être prélevée sauf s'il a exprimé son refus de son vivant.
- La **gratuité du don** : il s'agit d'un acte de générosité et de solidarité, toute rémunération en contrepartie est interdite.
- **L'anonymat entre le donneur et le receveur** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur et réciproquement.

Le don du vivant :

Le **don du vivant** ne peut bénéficier qu'à un receveur proche.

Le donneur doit être **majeur** et remplir **des conditions médicales** très strictes.

Il doit exprimer son **consentement libre et éclairé** devant un représentant de l'état.

Ce consentement est révocable jusqu'au jour de l'intervention.

Le don post mortem :

Le **don d'organes et de tissus est possible à tout âge**.

Pour que son choix soit entendu, bien compris et respecté de tous, mieux vaut le faire connaître auprès de son entourage, soit par écrit, soit par oral.

Attention la **carte de donneur** n'a plus de valeur légale mais indicative.

Toute personne peut s'opposer au don de ses organes ou de ses tissus : c'est une liberté individuelle. La loi prévoit trois moyens pour exprimer son refus :

- L'inscription au **Registre national des refus (RNR)** géré par l'Agence de Biomédecine (confidentiel)
- Un **refus par écrit** daté et signé remis aux proches.

- Un **refus par oral** retranscrit par les proches sur un écrit signé.

Les greffes pour qui ?

Une greffe d'organes peut sauver une vie, une greffe de tissus peut l'améliorer

→ **Greffes d'organes :**

C'est lorsqu'une personne vit avec un organe qui ne fonctionne plus et que la seule solution pour continuer de vivre est le remplacement de cet organe par un organe sain.

→ **Greffes de tissus :**

Les greffes de tissus permettent de remplacer un tissu défaillant.

- Greffes de cornées : pour redonner la vue aux personnes malvoyantes, ...
- Greffes d'épiderme : pour soigner les grands brûlés, ...
- Greffes de valves cardiaques : pour soigner principalement des malformations chez les enfants...
- Greffes d'os : pour reconstruire une anatomie permettant au patient de marcher à nouveau, ...
- Greffes de veines ou artères : pour réaliser des pontages coronariens chez les personnes
- cardiaques, ...
- Greffes de moelle osseuse : pour soigner des leucémies, ...

A savoir : La greffe la plus répandue est la greffe de cornée.

Au Pôle de Santé Vallée du Lot

Le Pôle de Santé Vallée du Lot n'est pas préleveur d'organes.

Il recense, puis organise le transfert des donneurs vers le centre habilité le plus proche : Agen et ou Bordeaux.

En 2022 : 4 transferts ont été réalisés aboutissant à 2 patients prélevés multi organes.

En 2023 : 1 transfert au CH LIBOURNE, faute de place sur Agen, a abouti à plusieurs prélèvements organes et tissus (foie + reins, cornées, valves cardiaques, vaisseaux, tendons, os).

En revanche depuis 2010, le Pôle De Santé Du Villeneuvois est habilité par l'Agence de Biomédecine à prélever des cornées sur personnes décédées, et depuis Janvier 2023 des **valves cardiaques**.

- **La cornée** (membrane transparente qui recouvre l'iris) permet grâce à la greffe de redonner la vue à des patients atteints de pathologies dégénératives ou suite à un accident.

- **Les valves cardiaques** : permettent grâce à la greffe de soigner des enfants, des adultes atteints de cardiopathies ou d'endocardites.

Bilan d'activité des prélèvements de tissus sur le Pôle de Santé Vallée du Lot :

- En 2021 : 39 cornées prélevées
- En 2022 : 30 cornées prélevées
- En 2023 : 24 cornées prélevées



A ce jour aucun prélèvement de cœur/valves.

ZOOM les missions de la coordination du Pôle de Santé Vallée du Lot :

A ce jour elle est composée :

- Médecin coordinateur : Dr BARTOU Christine,
- Cadre de Santé du service des urgences : Mr HUARD David,
- Infirmières coordinatrices : Mme RODES Laurence, Mme ZAVAN Nicole et Mme TRONCO Jessica
- Agent funéraire : Mr MARSANT DE MONBRUN Jean-Louis et MME BOURGES Cloé.

Ses missions dans le PSVL :

- Promouvoir l'activité de prélèvement de tissus : sensibilise, informe, forme le personnel du PSVL, les étudiants infirmiers et aides-soignants, ainsi que le grand public à l'occasion de **la journée nationale du don d'organes et de tissus**, car...

... le **TAUX D'OPPOSITION** est l'un des principaux leviers sur lequel nous devons agir pour renforcer cette activité de priorité nationale.

Il faut continuer à inciter chacun à en parler avec ses proches et faire connaître sa position.

- Recenser les donneurs potentiels d'organes pris en charge aux urgences et organiser un transfert vers un centre approprié aux prélèvements.
- Recenser les personnes décédées pouvant donner leurs tissus et assurer les prélèvements.
- Accompagner et soutenir les familles endeuillées.

Actions menées en 2023 :

Communication auprès du grand public :

Journée de sensibilisation du 22 juin

Le Matin : sensibilisation
sur le marché de
Monsempron-Libos



Après midi : sensibilisation dans le hall d'accueil du PSV,
autour de plusieurs stands, accompagnés de patients greffés et familles de
donneurs.

- Intervention auprès des responsables qualité du PSVL, CH FUMEL, CH PENNE D'AGENAIS ;
- Interventions auprès des étudiants de L'IFSI (2eme et 3eme année) et l'IFAS;
- Intervention lors de la Journée santé à Montayral, organisée par le CCAS de Fumel ;
- Participation à une table ronde à l'IFSI sur les orientations transversales de la profession d'Infirmière ;
- Organisation de deux Journées du don du sang organisées sur le PSVL (Juin et Novembre) ;
- Participation à une interview radio 4 dans leurs studios sur le sujet du don avec le témoignage d'une personne greffée ;
- En juin 2023 : lors d'une réunion médicale sur Le PSVL : le DR BARTOU a présenté les missions de la coordination hospitalière en présence de médecins généralistes et médecins hospitaliers.

Lieu de mémoire : un olivier planté (à droite, à l'entrée du hall du PSVL), en remerciements aux donateurs et à leurs familles.

COORDONNÉES

L'équipe se tient à votre disposition pour toute information, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.



« Pour agir, il suffit de le dire »

« Si 80% des français sont favorables au don d'organes, alors le taux d'opposition devrait plafonner à 20%, et non pas à 36%, comme on le constate cette année. Si ce taux se maintient à un niveau aussi élevé, c'est que les français sont trop peu nombreux à avoir fait part de leur position à leurs proches, qui, faute de connaître la volonté du défunt, préfèrent rapporter une opposition. Le don d'organes, c'est une des très rares occasions que l'on a de sauver 4 ou 5 vies juste avec un mot : parce que pour agir, il suffit de le dire. C'est pourquoi nous devons tous, sans exception inscrire la question du don d'organes parmi les sujets de routine que l'on aborde de temps à autre avec son entourage – une fois par an au 22 juin, par exemple lors de la journée nationale, comme un rendez-vous incontournable dans les habitudes calendaires des Français . »

David HEARD, directeur de la communication et des relations avec les publics de l'Agence de la Biomédecine.

Des idées fausses qui persistent trop souvent :

- **42 % des français pensent qu'il y a une limite d'âge** pour les donneurs d'organes et de tissus, alors que les rares contre-indications au prélèvement sont uniquement d'ordre médical : toute personne qui décède à l'hôpital peut être donneuse de tissus et/ou d'organes, selon les conditions du décès.
- **Seuls 24 % des Français savent que les organes prélevés ne peuvent pas servir à la recherche ou à la science**, mais sont exclusivement réservés à des patients malades en attente de greffe.
- **1 Français sur 2 croit que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux**, alors que le don d'organes est reconnu et autorisé par les trois principales religions monothéistes pratiquées en France, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun.

∴